



Compte rendu de la réunion du 5 juin 2020 entre les organisations syndicales et M Magnant, DG adjoint, en présence de M Baudier et de Mme Bouvier.

Avant de nous laisser la parole, M MAGNANT a dit sa satisfaction de pouvoir se déplacer et être en contact avec le terrain après une période particulière qui vient de s'achever.

Il indique que la DGFIP « s'en est bien tirée » avec le décès d'un seul collègue (*étrange motif de satisfaction*), plusieurs collègues ont été sévèrement malades. Il insiste sur sa gratitude et sa fierté pour les personnels « on a payé les fonctionnaires, on a assuré la dépense publique, notamment des hôpitaux, on a prélevé l'impôt qui devait l'être » « le 17 mars au matin, on ne savait pas si on allait y arriver »

* * *

Contrairement à ses habitudes, la CGT n'a pas voulu prendre son tour de parole en lisant une liminaire d'où cette présentation du compte rendu quelque peu particulière. Nous avons décidé d'évoquer et d'illustrer 2 sujets brûlants du moment pour lesquels le DGA a une influence certaine :

- les règles de gestion
- le NRP ou géographie revisitée

D'autres sujets ont été évoqués par les autres OS et par le DGA.

1 - LES RÈGLES DE GESTION : LES MUTATIONS

Concernant les mutations, nous avons pris l'exemple le plus récent, celui du mouvement des B, et pour illustrer nos propos, nous avons évoqué le cas des Bouches du Rhône. Ce qui est vrai pour ce département et d'autres aujourd'hui, pourrait l'être pour tous les départements demain.

1.1 - Intervention de la CGT

« Monsieur Magnant, la CGT fait appel à vos fonctions actuelles mais également à vos précédentes qui étaient celles de chef du service RH de la DGFIP.

Le mouvement des contrôleurs vient de paraître et il est pour le moins catastrophique. Pour exemple, dans le département des Bouches du Rhône, sur 46 originaires du département ayant réussi un concours ou ayant obtenu la liste d'aptitude, seulement 15 ont pu réintégrer le 13. C'est donc 31 collègues qui vont devoir aller travailler ailleurs. On parle de personnes dont la vie est installée dans les Bouches du Rhône. Parmi, les « recalé·e·s » de votre dispositif, figurent essentiellement des femmes. Elles ont mis leur carrière entre parenthèses pendant quelques années pour s'occuper de leurs enfants, puis ont fait le choix de préparer et passer un concours. Elles ont eu la joie de le réussir, et certainement de le fêter. **Mais finalement, certain·e·s vont devoir y renoncer.**

J'illustre mes propos avec l'exemple d'une agente (sans la nommer) des finances publiques à Marseille. Cette collègue est mère de 5 enfants, son mari travaille à Marseille. Elle a passé le concours interne en toute connaissance de cause. Toutefois, c'était sans réelle inquiétude, puisqu'en cas de réussite, au vu de l'analyse des coupures des mouvements précédents, à laquelle s'ajoute sa priorité de

rapprochement, il lui était inenvisageable de penser qu'elle ne serait pas affectée dans son département de résidence actuelle.

Beaucoup d'agent·e·s voient dans votre méthode pour affecter les contrôleurs stagiaires (*64 dans les Bouches du Rhône*), un système injuste. La CGT dénonce des centaines de postes vacants, pour ne pas dire gelés dans l'ensemble des directions françaises en vue de préparer au mieux la mise en place du NRP. La CGT ne se trompe pas d'adversaires, il ne s'agit pas d'opposer les stagiaires aux titulaires, mais de dire stop à ces vacances d'emplois. Sans elle le taux de satisfaction serait autrement plus élevé.

Il ne nous semblait pas que la suppression des CAP rimait avec opacité. Nous avons une forte suspicion quant à votre volonté de vouloir cacher la réalité aux élu·e·s du personnel. Sinon, comment expliquer que les topos n'aient toujours pas été fournis. Comme expliquer la non communication des vacances par direction.

La DGFIP qui *s'engage* tous les ans pour la journée internationale des droits des femmes, semble vite oublier ses ambitions en procédant ainsi. En effet, les charges familiales sont souvent assumées par les mères. Ce sont elles, les femmes, qui mettent leur carrière en suspend, et ce sont elles nombreuses, qui vont devoir renoncer au bénéfice du concours. »

1.2 - la réponse de M MAGNANT sur ce point

Il commence son propos en disant que si les nouvelles règles aboutissent à la situation évoquée, ce n'est pas satisfaisant. Il souhaite évoquer le cas cité avec M Gaillardon, chef du bureau RH 2 A. *Nous avons précisé qu'à travers ce cas, nous voulions illustrer celui de bon nombre d'autres collègues. Il a indiqué avoir bien compris le sens de l'intervention de la CGT.*

Il lui est impossible de donner le nombre de vacances pour plusieurs raisons. Le taux de renoncement devrait être moindre par rapport aux autres années compte tenu de la crise financière qui s'annonce (*le malheur des uns ne fait pas forcément le bonheur des autres*). Par ailleurs, le taux de départ en retraite devrait diminuer, du fait que les parents vont devoir aider leurs enfants (*décidément*)

Concernant le TOPO, les agent·e·s de RH étaient aussi confinés et en roulement, ils n'ont pas eu le temps de le préparer.

À cette remarque, la CGT interpelle le DGA en lui demandant comment ont-ils pu faire le mouvement. Le topo n'est-il pas une donnée qui découle dudit mouvement ? Pas de réponse.

2 - LE NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ

2.1 - Intervention de la CGT

« Depuis juin 2019 et l'annonce du vaste plan de casse du réseau DGFIP, la CGT vous a fait part de sa totale opposition pour les raisons que vous connaissez. C'était sans compter sur deux nouvelles contraintes en cas de nouvelle crise sanitaire :

- la limitation des trajets,
- les mesures de distanciation sociale dans les bureaux (un espace de 4m² par agent).

La mise en place du NRP aurait pour conséquence l'éloignement des services de la DGFIP des citoyen·ne·s. Vous priverez ainsi une partie de la population de pouvoir en bénéficier, surtout si la distance des trajets est contrainte. Tout miser sur le e-service public, c'est ignorer que de nombreuses zones dépourvues de toute connexion internet et réseau mobile subsistent dans l'Allier et ailleurs. C'est ignorer l'illectronisme dont une partie de la population est sujette, le manque d'équipements dans beaucoup de familles de conditions modestes.

Aujourd'hui, pour quelques services du département, nous faisons appel à l'inspecteur ISTT pour trouver des solutions afin de permettre la reprise d'activité dans les conditions évoquées de distanciation

sociale. Si le NRP était en place, ce serait mission impossible compte tenu de la concentration de plus d'agents dans des espaces non extensibles.

Dans l'Allier, c'est le centre et tout le quart nord-ouest du département qui seront dépourvus de tout service de la DGFIP de pleine compétence. C'est le cas par exemple des habitant·e·s de la communauté de communes qui dépendent des trésoreries du Montet et de Bourbon-l'Archambault, qui seront privé·e·s de nos services. Les agent·e·s qui y travaillent seront contraint·e·s de faire plusieurs dizaines de kilomètres supplémentaires par trajet pour rejoindre leur future affectation.

La CGT demande l'arrêt de cette réforme morbide. »

2.2 - la réponse de M MAGNANT sur ce point

Le DGA indique que « le NRP est gelé (... *jusqu'au prochain CTR...*). Des trésoreries avec 2 agents ne sont pas viables. Par ailleurs, la qualité de service rendu aux élus n'est pas satisfaisante. De nouveaux comptables ne connaissent pas la comptabilité publique, en revanche ils connaissent bien leur nouvel indice (*sans commentaire*). On se doit d'améliorer tout ça. Nous allons créer 1200 postes de conseillers aux collectivités ce qui répond à un besoin »

Il a été proposé à M Magnant de prendre sa carte à la CGT. Ce qu'il constate aujourd'hui, c'est ce que dénonce la CGT depuis des années : les difficultés liées aux effectifs dans certaines trésoreries sont dues aux dizaines de milliers de suppressions d'emplois subies ces dernières années. Quant à la perte de technicité, elle a été causée par la grande fusion décidée en 2007 que la CGT avait très largement dénoncée et par une formation défailante.

Quant à la création de 1200 postes, la CGT rappelle qu'il s'agit de transformations de postes, et non de créations pures.

3 - AUTRES RÉPONSES APPORTÉES AUX INTERROGATIONS DES OS PRÉSENTES

3.1 - La prime COVID

Il indique que la prime de 1500€ est réservée aux fonctionnaires hospitaliers et personnel des EHPAD. Il indique que c'est une prime coup de chapeau pour travail exceptionnel. M Magnant précise que les quotas ont été établis par la DGFIP. 30 % des agents bénéficieront de cette prime, mais qu'il s'agit d'un plafond, si une direction décide de valoriser un pourcentage moindre de ses agent·e·s, la décision lui appartient (*ben voyons*).

3.2 - Télétravail (sujet abordé à l'initiative du DGA)

« Il y a 5 ans, il y avait 250 télétravailleurs (*il nous semblait que beaucoup de collègues, dont les vérificateurs de certaines directions avaient déjà la possibilité de télé-travailler*), il y a 3 mois, c'était 3 000. On est monté à 26 000 pendant la crise. On a franchi une étape, il y aura une part de non-retour. Il faut donner plus de souplesse au télétravail, 2 voire 3 jours par semaine, un rythme qui ne sera pas forcément constant toute l'année »

La CGT a répondu en soulevant notamment l'isolement social dont souffrent certain·e·s agent·e·s en télétravail.

Bien fraternellement,